

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-cinq, **le jeudi 27 mars**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 13 mars 2025.

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents excusés : Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Stéphanie CHAMBE

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Mme Patricia FILLON

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 13 février 2025
- Délibérations :
 - Approbation Compte de Gestion - Budget communal 2024
 - Approbation Compte Administratif – Budget communal 2024
 - Affectation des résultats – Budget communal 2024
 - Vote du Budget Primitif 2025
 - Vote des taux d'imposition
 - Subvention au CCAS
 - Subventions aux associations
 - Indemnité de gardiennage de l'église 2025
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *Mme Patricia FILLON* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

• **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2025 :**

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 13/02.

↳ **Approbation à l'unanimité**

En attendant les conseillers, M le Maire propose de commencer par la présentation des 2 propositions concernant la sécurisation au niveau de l'arrêt de bus au Couzon. Après cette présentation et un échange entre tous les présents ; Mme Stéphanie CHAMBE arrive à 20h20 ; le projet 1 remporte la majorité. Le conseil décide de demander un chiffrage des travaux.

• **DELIBERATION 1** : Approbation Compte de Gestion - Budget communal 2024

Le compte de gestion est présenté au Conseil Municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

↳ **Approbation à l'unanimité**

• **DELIBERATION 2** : Approbation Compte Administratif – Budget communal 2024

Hors de la présence du Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	835 656.83	€
Dépenses	665 157.58	€

EXCEDENT	170 499.25	€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	118 799.15	€
Dépenses	815 051.08	€

DEFICIT	-696 251.93	€

↳ **Approbation à l'unanimité**

- **DELIBERATION 3** : Affectation des résultats – Budget communal 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement	
Un excédent de fonctionnement	170 499.25€
Un excédent antérieur reporté	393 763.65 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	564 262.90 €
Investissement	
Un déficit d'investissement	- 696 251.93 €
Un excédent d'investissement reporté	157 124.60 €
Soit un résultat d'investissement cumulé	- 539 127.33 €
Un résultat des restes à réaliser	172 248.64 €
Soit un déficit de financement	366 878.69 €

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation au 1068 en investissement :	366 878.69 €
Affectation au 002 en fonctionnement :	197 384.21 €

↳ **Approbation à l'unanimité**

- **DELIBERATION 4** : Vote du Budget Primitif 2025

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de POMEYS

A l'unanimité, votent, le Budget Primitif de l'exercice 2025 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	918 884.00 €
Recettes	918 884.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 648 870.49 €
Recettes	1 648 870.49 €

↳ **Approbation à l'unanimité**

- **DELIBERATION 5** : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2024, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	25.46 %
Taxe foncière (non bâti)	51,91 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16.15 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2025

Taxe foncière (bâti)	25.96 %
Taxe foncière (non bâti)	51.91 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16.42 %

↳ **Approbation à l'unanimité**

- **DELIBERATION 6** : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention de la Commune de POMEYS, d'un montant de 5 000,00 € afin d'équilibrer le Budget C.C.A.S. de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'accorder une subvention de 5 000,00 € au Budget C.C.A.S., pour l'année 2025

D'inscrire cette dépense à l'article 657363 du Budget Primitif de l'exercice 2025.

↳ **Approbation à l'unanimité**

M le Maire demande au Conseil Municipal de reporter la délibération concernant les subventions aux associations au prochain conseil.

↳ **Approbation à l'unanimité**

- **DELIBERATION 7** : Indemnité de gardiennage de l'église 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 janvier 1984, il a été créé un emploi de préposé au gardiennage de l'Eglise et que, par arrêté en date du 15 janvier 1984, a été désignée pour cet emploi, Madame Marie-Noëlle ROUSSET née COTE.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les montants sont de :

- 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 126.91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe à la somme de 503.42 € l'indemnité forfaitaire à verser à Madame Marie-Noëlle ROUSSET pour l'année 2025.

dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6282 du Budget Primitif de l'exercice 2025.

↳ **Approbation à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES :

- Ligne 143 : l'inauguration a eu lieu le lundi 24 mars. Il est noté que le bus ne s'arrête pas au collège de Ste Foy L'Argentière.
- MAM : l'inauguration a eu lieu le 8 mars. M le Maire présente les photos.
- Agent : Xavier MICHEL revient le 01 avril après 15 mois de disponibilité ; il a souhaité revenir à 90% de son temps de travail antérieur et sera présent 1 semaine sur 4 jours et 1 semaine sur 3 jours.

- Commission bâtiment : réunion le 23 04 pour parler d'un projet de salle hors-sac. Il y aura une réunion pour les travaux de l'école privée avec la maîtrise d'œuvre, avant le lancement du Marché.
- Commission Vivre ensemble : une réunion est prévue le 8 avril.
- Voirie : Mme Monique RAGEYS attend le chiffrage des travaux pour l'année 2025 ; informe que la signalétique au sol n'est pas terminée rue des écoles.
- Comice des 4 cantons : Mme Nicole VIRICEL informe que l'adhésion pour 2025 est de 0.35€ par habitant.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 17 avril 2025.
La séance est levée à 22h25..

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



Le Secrétaire de séance,
Patricia FILLON